

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 13 novembre 2018

CP2018_11_10
id. 4151

L'an deux mille dix huit, le treize novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme CABOS (pouvoir à Mme DEBIAIS), M. HENRYOT (pouvoir à Mme JALAISE), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR LA RÉHABILITATION DE 435 LOGEMENTS**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la commission permanente une demande de garantie d'emprunt présentée par Mme la Présidente de Tarn et Garonne Habitat destiné à financer des travaux de réhabilitation sur son parc existant.

Le plan de financement de ces opérations entraîne pour Tarn-et-Garonne Habitat le recours à un montant prévisionnel d'emprunt de 1 016 808 € pour l'année 2016 qui porte sur un ensemble d'opérations relevant de la programmation 2016, mais aussi d'opérations ciblées comme des transformations de logements et des travaux de gros entretien.

Afin de réduire le nombre de contrats de prêts, Tarn et Garonne Habitat privilégie un contrat annuel global pour l'ensemble des opérations concernées et sollicite une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % de la part du Conseil départemental.

Le programme de travaux de réhabilitation concerne 435 logements sur plusieurs communes de Tarn-et-Garonne.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 1 591 963 €, fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC PAM	1 016 808,00 €
* Fonds propres	415 959,00 €
* subvention Conseil départemental	159 196,00 €
Total	1 591 963,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir 100 % du montant de l'emprunt de 1 016 808 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont définies dans le contrat n° 72565.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat, pour la réhabilitation de 435 logements sur plusieurs communes de Tarn-et-Garonne, la garantie du Département à hauteur de 1 016 808 €, soit 100 % de l'emprunt souscrit ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC